

ASSOCIATION DES CENTRALIENS DE LYON

PRESENTATION DES COMPTES
AU 30 SEPTEMBRE 2017

V. BREDOUX

F. DJELTI

ARRETE DES COMPTES POUR LA PERIODE Du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017

I. PRESENTATION DES COMPTES AU 30/09/2017

Les comptes de l'association des Centraliens de Lyon clos au 30/09/2017 se soldent par les données suivantes :

- Produits d'exploitation : 411 560 €
- Excédent de l'exercice : 18 711 €
- Fonds propres : 117 703 €

Cet exercice se distingue par la survenance de plusieurs évènements significatifs.

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS SUR L'EXERCICE 2016/2017 :

1. LANCEMENT DE LA COTISATION A VIE pour les élèves de 1^{er} année (chaîne de rentrée septembre 2017).

Inscription de 40 élèves au 30 septembre 2017 – soit un total perçu de 70 800 € - montant intégralement porté en produit constaté d'avance.

Selon les dernières informations portées à notre connaissance, le nombre de cotisations souscrites a continué de progresser jusqu'à 52 dernièrement.

2. 150 ANS DE L'ASSOCIATION

Cet évènement exceptionnel a entraîné un budget de dépenses significatif sur l'exercice pour un total de 64 k€. Le total du budget manifestation est ainsi porté à 85 k€ contre 14 k€ sur l'exercice précédent.

En contrepartie les participations obtenues sur les manifestations ont représenté 78 k€, dont 72 k€ pour la seule soirée d'anniversaire.

A noter que cette soirée du 21 novembre 2016 au Musée Confluence (150 ans de l'ACL) s'est soldée par une marge sur cout direct de +9 k€.

3. CONCLUSION DE CONTRATS DE MECENAT

3 entreprises ont pris l'engagement de verser à l'ACL une somme de 10 000 € chacune :

- Groupe SERFIM
- Société HUTCHINSON
- Société VISIATIV

Les 30 000 € perçus sur cet exercice ont été affectés à la manifestation du 21 novembre 2016 (Confluence).

A noter la perception d'un montant total de 20 000 € en provenance des sociétés Serfim et Huchinson au titre de l'exercice 2017/2018. Ce montant a été comptabilisé en produits constatés d'avance au 30/09/2017.

4. DONS CAISSE DE SECOURS

L'association a perçu, outre les dons liés à la caisse de secours mentionnés dans le bordereau de cotisations, des dons destinés à soutenir un élève de l'ECL dans la difficulté.

Le montant perçu par l'ACL sur l'exercice a représenté un total de 54 750 € et doit être intégralement reversé pour ses frais de défense et de représentation.

Ces produits ont été constatés en comptabilité dans le poste du compte de résultat « autres produits Collecte caisse de secours ».

En contrepartie, les reversements ont été provisionnés en charge à payer pour un montant de 53750 €, déduction faite de 1000 € déjà versés au 30/09/2017.

5. RECOUVREMENT CREANCE DU PRESTATAIRE EDITION ANNUAIRE (Agence KAS Editions)

Ce prestataire reste devoir à l'association ACL la somme de 9 900 € sur l'annuaire 2015/2016. Cette créance n'a pas été constatée en créance irrécouvrable au 30/09/2017 compte tenu qu'un échelonnement de paiement a été accordé à cette entreprise.

III. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2017

L'association ACL dégage au 30 septembre 2017 un excédent net de 18 711 € contre un excédent de 6 782 € sur l'exercice précédent.

- ❖ L'amélioration de ce résultat de 11 929 € par rapport à l'exercice précédent s'analyse synthétiquement comme suit :
 - ✓ Hausse des produits d'exploitation de 155 363 € soit un total de 411 560 € pour 256 197 € l'exercice précédent.
 - ✓ Hausse des charges d'exploitation de 126 579 € soit un total de 387 787 € pour un montant de 261 208 € l'an dernier.
 - ✓ Un résultat exceptionnel de - 5 798 € compte tenu de créances irrécouvrables constatées sur cet exercice.

- ❖ Le niveau de résultat par rapport au budget s'analyse comme suit :
 - ✓ Le budget prévoyait un résultat d'exploitation à l'équilibre.
 - ✓ Après retraitement des revenus rattachés à l'exercice du fait de la fin des abonnements Technica (37k€), le résultat des opérations courantes de l'association hors éléments financiers et exceptionnels est de - 13 k€.
 - ✓ Cet écart par rapport au budget s'explique, pour l'essentiel, par l'absence d'édition annuelle sur l'exercice 2016/2017 (-12 k€). Le changement de prestataire au cours de l'exercice a entraîné un report de sa publication en fin d'année civile 2017. Les revenus ainsi décalés sur l'exercice 2017/2018 représentent un montant de 8 k€ non comprises les ventes d'annuaire aux entreprises.

IV. ANALYSE DU BILAN :

1. ELEMENTS DE L'ACTIF

i. Investissements

L'association a investi dans l'amélioration de son site internet à hauteur de 9,6 k€.

ii. Titres immobilisés :

L'association détient des titres sur la Société civile Maison des Ingénieurs inscrits à l'actif du bilan pour un montant total de 18 843 €. Ces titres représentent un taux de participation 20% dans cette société.

L'objet de cette société est la mise à disposition de locaux pour des associations sur Lyon. Compte tenu de cet objet social, les titres de cette société étaient affectés au secteur non lucratif de l'association.

Le niveau des fonds propres de cette société au 31/12/2014 s'élevait à 520 k€ et la décision de liquidation amiable de cette société a été prise en mars 2015.

La vente de la Maison des Ingénieurs sera effective mi- novembre 2017.

La part du prix de cession revenant à l'ACL est de l'ordre de 250 k€, dégagant une plus-value d'environ 230 k€.

iii. Trésorerie

La trésorerie s'élève à 276 k€ en hausse de 72 k€ par rapport à l'an dernier.

Cette variation s'explique, en majeure partie, par l'encaissement au 30 septembre 2017 des dons à reverser. A noter que l'essentiel des dons collectés a déjà été reversé entre le 1^{er} octobre 2017 et le 15 novembre.

2. ELEMENTS DU PASSIF

i. Fonds propres

Au 30/09/2017, le total des fonds associatifs est de 117 703 euros et se compose de :

Fonds de réserves	89.8 k€
Caisse de secours	60.4 k€
Report à nouveau débiteur	-51.2 k€
Excédent de l'exercice	<u>+18.7 k€</u>

ii. Proposition d'affectation du résultat par le conseil d'administration

Excédent de l'exercice :	18 710.82 €	
Affectation à la Caisse de Secours :	1 906.00 €	(selon détail joint)
<u>Affectation en Report à Nouveau :</u>	<u>16 804.82 €</u>	
Total	18 710.82 €	

Cette proposition devant être entérinée lors de la prochaine Assemblée Générale, elle doit être portée dans le projet de résolutions de l'assemblée générale et faire l'objet de l'approbation des adhérents.